



## MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

### Délibération du Conseil Municipal N°2021-022 CONVENTION DE LOCATION DE TERRAIN

Séance du : 01 Mars 2021

Date de convocation : 24 Février 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : Nathalie FERRIER à Alain FAUST, Roland JACOB à Stéphane FERRIER,

Absent : Per ONOL LANG

Secrétaire de séance élu : Hervé GILBERT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 4744 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes du 21 avril 2015 donnant délégation à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° 5815 du Conseil Départemental des Hautes-Alpes du 27 septembre 2016 portant composition de la Commission Permanente,

Vu la délibération n° CD-20-09-218 du 29 septembre 2020 relative à l'accord-cadre avec TDF,

Vu l'avis de la commission AMENAGEMENT du 8 avril 2021,

#### Considérant :

- L'implantation du réémetteur de La Grave 4 construit par le Département en 1983 sur une parcelle communale cadastrée K743 ;
- Le bail signé par TDF en 2001 avec la commune de La Grave pour la location du terrain d'assiette du réémetteur, sans en informer le Département,
- Les négociations du nouvel accord-cadre avec TDF signé en novembre 2020, qui ont prévu que le Département se substituerait à TDF dans le bail passé avec la commune de La Grave ;
- La nécessité de revoir les modalités prévues dans le bail initial relatives à la durée et au montant, en proposant une valorisation du loyer qui tient compte du potentiel technico-économique du site ;

#### Le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes du contrat de location ci-annexé,

- De conclure avec la commune de La Grave, un contrat de location sur le terrain d'assiette du réémetteur de La Grave 4, cadastré K743, une surface correspondant à l'emprise au sol du sous-sol de la gare du Peyrou d'Amont, une emprise de 500 m<sup>2</sup> autour du pylône A accolé au bâtiment de la gare d'arrivée du téléphérique et une emprise de 500 m<sup>2</sup> autour du pylône B, pour une durée de 12 ans et pour un loyer annuel de 1 500 €,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :**

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture : 3 mars 2021  
Date affichage : 3 mars 2021

